

n°
236

m a g a z i n e

Journal municipal d'information de Champs-sur-Marne (www.ville-champssurmarne.fr) **Novembre/Décembre 2019**

Champs-sur-Marne

**PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 :
LA FRANCE DOIT ÊTRE AU
RENDEZ-VOUS DE L'URGENCE
SOCIALE ET CLIMATIQUE**

Page 5



(actualités) Champs en images



Atelier Silver Fourchette à destination des Seniors.



Célébration de la Journée Internationale pour la Paix, par les enfants des centres de loisirs Mail Jean Ferrat.



Accueil des nouveaux habitants, samedi 5 octobre 2019.



Annnonce des résultats du rallye pédestre à la MPT/CSC Victor Jara, dimanche 6 octobre 2019.



Conférence contre le harcèlement scolaire.



Présentation des ateliers "mémoire".

SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)

Champs en images	2
Journée de la Paix	4
Accueil périscolaire des enfants, la parole des parents	6
Le goût dans tous les sens	7
Accompagnement scolaire à Champs-sur-Marne	8-9
Le double anniversaire	10-11
Né(e)s en 2001	19
La carte Jeune	19



(dossier)

Présentation synthétique du Budget 2019	12-14
--------------------------------------------	-------

(environnement)

Arrêté du maire	15
-----------------	----

(travaux)

Géothermie : première réunion publique	16-17
Le cours du Lizard en travaux	18



(ville solidaire)

Noël de la solidarité	19
Colis des aînés	19

(tribune politique) 21

(infos pratiques) 22-23



Champs-sur-Marne magazine n°236 Novembre/Décembre 2019 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée - Adobe Stock
Impression : Imprimerie R RAS - 6, avenue des tissonvilliers - 95400 Villiers Le Bel
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

Célébration de la Journée de la Paix



En 2001, pour marquer son engagement pour un système des relations mondiales fondé non plus sur la violence ou la supériorité mais sur la coopération, la culture de la paix et de valeurs qui l'irriguent comme l'égalité, le respect, la tolérance, la justice et la solidarité, l'Assemblée générale de l'ONU déclarait la journée du 21 septembre « **Journée Internationale de la Paix** ». Cette année, parce que son instabilité en génère bien d'autres et que le futur inquiète, l'accent était particulièrement mis sur le climat.

« **Action climatique,
action pour la paix** »





Projet de Loi de Finances 2020 : la France doit être au rendez-vous de l'urgence sociale et climatique

Une fois de plus, la Loi de Finances adoptée par l'Assemblée Nationale pour 2020 peut se caractériser en quelques mots : **douce pour les plus riches, brutale pour les plus précaires** mais surtout, à mille lieux des enjeux auxquels notre pays est confronté, à commencer par le défi du réchauffement climatique.

Ainsi le gouvernement diminue les crédits dans le budget 2020 et renonce à atteindre les objectifs affichés. Seulement 800 millions d'euros seront ainsi mobilisés en 2020 pour la rénovation des logements au titre du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), contre 900 millions l'an passé et 1,6 milliard en 2017. Il sera impossible, dans de telles conditions, de prétendre rénover 500 000 « passoires thermiques » par an, une urgence pourtant exprimée de toutes parts et qui touche tous nos concitoyens.

Le gouvernement crée de surcroît une véritable « usine à gaz » en transformant un crédit d'impôt accessible à tous en prime versée sur demande par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) à un public ciblé. De cette course d'obstacles, 20 % des ménages, qualifiés de « plus aisés » seront exclus. Une catégorie qui démarre dès 48 000 euros par an pour un couple avec deux enfants. **Drôle de conception de « l'aisance financière ».**

D'autres solutions existent pourtant pour financer au niveau requis la transition écologique. Mais des amendements qui ont été déposés dans ce sens ont tous été rejetés au motif qu'ils représenteraient une charge, c'est-à-dire un coût. Au nom de l'article 40, il est donc interdit de débattre à l'Assemblée nationale des investissements et des moyens à mettre en œuvre pour relever le défi du changement climatique. **Tous ceux qui se mobilisent actuellement pour la planète apprécieront...**

Pourtant les besoins sont connus. Il faut continuer à exiger :

- **un fonds doté de 100 milliards d'euros pour la transition écologique** permettant la rénovation de 700 000 logements par an, le développement des transports, le soutien actif aux agriculteurs et à l'agriculture..., comme en Allemagne, mais aussi d'investir dans l'industrie du 21^{ème} siècle, la relocalisation des productions de biens, en respectant les travailleurs et la planète. Un tel fonds serait financé par la Banque Centrale Européenne à taux négatifs pour rattraper nos retards et tenir nos engagements. **La dette va se creuser ?** La seule dette qui comptera pour nos enfants, ce sera la dette écologique ;
- **l'attribution de 5 milliards d'euros de dotations supplémentaires aux communes en 2020** pour leur « redonner de l'air ». Cette dotation serait utile aux équipes municipales élues l'an prochain pour continuer à innover et, de la rénovation des bâtiments à celui de l'éclairage public, de l'accompagnement des copropriétés et des bailleurs à l'interdiction d'utiliser les pesticides, ou de la mise en œuvre des énergies propres partout où cela est possible, équipements publics, logements collectifs et individuels, à mettre en œuvre les politiques d'investissements nécessaires à une ville respectueuse et durable. **Une forme de « contribution publique au redressement environnemental »...**

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne

Accueil périscolaire des enfants, la parole des parents

En juin dernier, à la fin de l'année scolaire 2018-2019, le comité de suivi du PEDT (Projet Educatif De Territoire), composé des élus de la commission municipale éducation, de représentants de parents d'élèves, d'enseignants désignés par l'inspecteur de l'éducation nationale, comité créé en lien avec la réforme des rythmes scolaires de l'année 2016, s'est réuni une dernière fois, il a fait le bilan des 3 années écoulées.

Le bilan des objectifs que le « comité de suivi du PEDT » avait fixés, aux services municipaux, dans le domaine des temps périscolaires, a été examiné. L'ensemble des objectifs ont été tenus en matière d'éducation, en lien avec les temps scolaires, les agents municipaux ont déployé des activités attendues dans les domaines culturels, sportifs, de découvertes pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, pour la vie en collectivité, le respect de l'autre, la paix ici et ailleurs. Les enfants ont aussi appris à **ne rien faire**, ce qui leur est important dans le cadre du respect de leur rythme d'enfant... Le « comité de suivi » a pris en compte tous les aspects de ces années écoulées, pour retenir le positif et tenter d'agir pour améliorer les insuffisances. Dans le cadre de la nouvelle réforme scolaire mise en œuvre dès septembre 2018, avec la semaine de quatre jours scolaires, ces appréciations ont été retenues pour faire vivre un **PEL (Projet Educatif Local)** dans cette perspective et dans les meilleures conditions.

Il a aussi été proposé de rencontrer les parents des enfants fréquentant les acti-

tivités périscolaires, avec pour objectif : entendre les parents donner leur avis et leurs propositions.

Dans chaque rencontre qui ont eu lieu, les parents ont tenu à remercier et féliciter les animateurs du service enfance pour leur investissement pour les enfants pour l'accueil et l'encadrement. Les parents ont pu interroger les animateurs, les directeurs du service enfance sur l'organisation des projets, les calendriers des initiatives, la vie en collectivité, les objectifs recherchés avec et pour les enfants.

D'autres questions plus simples mais tout aussi importantes quand il s'agit de son enfant : pourquoi les séances de piscine ne durent pas plus longtemps ?

Des échanges nécessaires et importants, c'est pourquoi il leur a été proposé de constituer, par secteur géographique, des groupes de représentants de parents qui seraient invités à rencontrer la Municipalité et les animateurs afin de débattre des objectifs et du fonctionnement des activités, des réflexions des parents.



(actualités)

Semaine du goût

Le goût dans tous les sens

Pour apprendre la diversité et le plaisir des goûts et des saveurs, mieux vaut commencer tôt.



A lors tout au long de l'année, les enfants qui fréquentent les restaurants scolaires de la ville bénéficient d'une attention toute particulière avec des menus équilibrés, adaptés à leurs besoins. Les menus sont élaborés par une diététicienne, et validés en commission restauration en présence des représentants de parents d'élèves, des élus, des responsables des services municipaux enfance, éducation et du prestataire. Équilibrés, mais pas seulement, ils ont aussi l'ambition de donner envie, de participer à l'éducation au goût. Et même au-delà des papilles gustatives, car ce sont l'ensemble de nos sens qui, sans qu'on ne s'en aperçoive forcément, sont mobilisés à chaque repas : on sent

d'abord l'odeur, on voit le plat, on le touche, avec ses couverts ou avec ses doigts, on le goûte en estimant sa saveur, mais aussi sa texture, parfois son onctuosité, ou son croquant, son craquant...

Cette année, après les voyages culinaires dans les différentes terroirs de nos régions, chez nos voisins ou vers des pays plus lointains, après la découverte des mets à travers l'histoire, pendant la semaine du goût, du 7 au 11 octobre, retour à l'essentiel : chaque repas aura été l'occasion de mettre un sens à l'honneur : l'odorat, le toucher, l'ouïe, la vue avant le vendredi un menu qui les rassemble tous consacré au... goût !

- Dans le courant de l'année, 3 menus monochromes seront proposés. Un menu orange en novembre, vert en février et rouge en juin. Un repas, une couleur, mais bien plus d'une saveur...

- Samedi 25 janvier, de 8h30 à 10h30, dans toutes les écoles élémentaires de la ville, les élèves de CE2 et leurs familles seront invités pour l'Opération P'tit Dej !

Accompagnement scolaire à Champs-sur-Marne

A l'heure où la Direction Accadémique demande à la commune de préparer la rentrée scolaire 2019-2020, retour sur les différentes actions qui accompagnent les élèves campésiens tout au long de leur scolarité et marquent l'Enfance et l'Education.

Un engagement, dans le respect de son champ de compétences et dans la limite des moyens dont dispose la Municipalité, qui s'exprime aussi par des actions de prévention comme le permis piéton, la sensibilisation à l'hygiène buccodentaire, l'opération p'tit déj' ou encore la distribution d'un dictionnaire, véritable outil d'apprentissage, qui accompagne chaque élève, en élémentaire comme au collège...

Cette année, puisque le PEDT a disparu avec la semaine de 4 jours, sera aussi celle de la co-construction du nouveau Projet Educatif Local entre les familles, les associations, les institutions partenaires et la municipalité. Voilà coté scolaire, quelques exemples de ce qui attend les petits campésiens en 2019.

Difficile pour un jeune enfant d'apprendre en claquant des dents ou en tenant son stylo entre ses moufles... à contrario, pendant la saison la plus chaude, les élèves s'épanouissent généralement ailleurs que sur les bancs de leurs écoles, c'est pourquoi l'essentiel de la vigilance dans les bâtiments scolaires se portait jusqu'ici naturellement plutôt sur le chauffage.





La structure des bâtiments, les classes et leurs grandes baies vitrées ne sont pas toujours adaptées aux périodes de canicules. Avec les températures atteintes au cours de la dernière semaine du mois de juin, il convient de commencer à adapter les structures. Dans chaque école, après concertation entre les équipes éducatives et les services techniques de la ville, un espace frais sera aménagé afin de permettre aux corps de se reposer et aux enfants de se rafraîchir au cours de la journée. La climatisation et son confort trompeur ne faisant qu'alimenter un peu plus les dérèglements climatiques, il ne s'agit pas de climatiser les écoles mais l'objectif reste par différents moyens de faire baisser significativement les températures dans un espace identifié.



Classes mobiles

Dans chaque école, une salle est mobilisée à l'année pour accueillir un espace informatique. Pour éviter de se sentir à l'étroit avec l'urbanisation imposée par le gouvernement dans le cadre du Grand Paris Express, la Municipalité a décidé de remplacer ces salles dédiées par des «classes mobiles» constituées de tablettes connectées à une borne WIFI. Après avoir été câblées, les écoles Paul Langevin et Henri Wallon ont été les premiers établissements à être équipés et leurs équipes enseignantes bénéficient d'une formation. Le déploiement de ces classes numériques qui se poursuivra en 2020 permettra de récupérer des locaux scolaires dans toutes les écoles.

Le service d'étude

Dans chaque école de la ville, grâce aux enseignants volontaires, un service d'étude dirigée est mis en place. Les enseignants, dont la rémunération est prise en charge par la commune sur ce temps, ont pour mission d'accompagner les élèves dans la compréhension et l'apprentissage de leurs leçons.

Depuis cette année, le goûter est fourni par la ville. Cette initiative devant permettre de proposer un même goûter équilibré à l'ensemble des enfants accueillis. Près de 300 élèves y sont inscrits.

Classes de découvertes

A Champs-sur-Marne, chaque année, les enseignants des classes de CM2 ont la possibilité de partir en classes de découvertes avec leurs élèves durant deux semaines : c'est l'école ailleurs, l'école autrement. 13 projets pour 309 enfants qui bénéficient de ce temps de classe si particulier entre travail scolaire le matin et sorties et découvertes l'après-midi...

Kilimax

Événement de première importance pour 364 campésiens cette année : la grande école ! Beaucoup de fierté et presque autant d'appréhension pour un moment déterminant. Chaque enfant recevra de la part de la municipalité, chaque mois, de novembre à juin, un livre qui viendra garnir sa bibliothèque personnelle.

(actualités)

Convention Internationale des Droits de l'Enfant

Le double anniversaire

Adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant fête cette année ses 30 ans. Ville amie des enfants depuis 2004, la toute première de Seine-et-Marne, Champs-sur-Marne ne pouvait manquer ce double anniversaire !



30 ans de la convention, 15 ans de la Ville amie des enfants, une double occasion de se retrouver pour un après-midi festif ! Et pour marquer l'événement la salle Jacques Brel s'est parée de ses plus beaux atours pour accueillir le village des Droits de l'Enfant avec ses six pôles marquants les principes fondamentaux de la CIDE. Dès l'accueil, le décor se plante et la création est à l'honneur, grâce au « Musée des Arts Campésiens » avec tableaux, graffs et affichettes réalisés par les enfants eux-mêmes. D'ailleurs grâce à de multiples petites mains une nouvelle

fresque, cette fois à la manière d'Hervé Tullet, sera réalisée durant l'après-midi.

Dans la grande salle transformée à l'image de la ville, tout autour d'une agora centrale, des ateliers, des animations sur les thèmes de l'Identité, avec ses questions pour des champions, de l'Éducation, qui permet de grandir en préparant sa vie d'adulte, de la Participation, parce que même les enfants ont droit à la parole ou de la Santé, avec son hôpital des nounours qui pratique, première mondiale, les opérations du cœur pour

charger d'humanité les cœurs de pierre ! Bien sûr, un pôle Loisirs offre ses jeux, ses ateliers créatifs, tandis qu'à travers la Robox Machine chacun (re)découvre des images du Champs d'antan.

Pendant que sous un ciel de plumes, les plus petits jouaient aux explorateurs, à l'étage les plus grands répondaient aux questions de l'exposition « Moi Jeune Citoyen », une exposition qui permet aux enfants, à partir des trois lieux les plus importants de leur vie, la maison, l'école et la rue, de répondre à des questions de la

vie courante, de la vie en société et de confronter leurs opinions et leurs savoirs bien sûr à ceux de leurs camarades mais aussi au réel.

« Quand les droits des enfants avancent, ceux des adultes en profitent. Quand ceux des adultes reculent, ceux des enfants reculent encore plus... ».

Un réel rappelé par les jeunes ambassadeurs de l'UNICEF à l'occasion de plaidoiries très suivies : sur le droit à l'identité, sur le droit à la santé, sur le droit aux loisirs, les mots sont forts !

« Favoriser la liberté d'expression des jeunes, c'est favoriser la liberté de pensée, c'est donc la base de la démocratie ». « Un enfant a besoin de jouer, de pratiquer une activité physique, d'imaginer, de créer pour grandir et se développer ». Faire vivre les droits de l'enfant au quotidien, à Champs-sur-Marne, c'est une volonté marquée cette année aussi par le 15^{ème} anniversaire d'un partenariat de la Ville Amie des Enfants avec l'UNICEF qui labellise ainsi la place que la collectivité fait à ses enfants, de 0 à 18 ans, à la qualité de ses actions et de ses initiatives en leur direction : 15 ans d'engagements pour faire vivre les droits de l'enfant dans la ville reconnus par l'UNICEF.



« Avoir une identité officielle protège les enfants d'actes illégaux et donne des droits, comme celui d'aller à l'école, d'être soigné, d'être reconnu. Dans le monde, 230 millions d'enfants n'ont aucune existence légale ».

« Merci encore à la ville de Champs-sur-Marne pour son investissement ».

Liliane Nolot, représentante de l'UNICEF Nord Seine-et-Marne.

Un engagement ici partagé avec les associations campésiennes qui, avec les enfants des Centres de Loisirs, se sont relayées pour assurer le spectacle à travers la danse, le chant et la musique ! Une balloniste, un caricaturiste et un silhouettiste plaçaient avec succès leurs talents à disposition de qui souhaitait s'y essayer. Et comme une journée d'anniversaire ne peut pas exister sans gâteau, c'est en deux temps que par dizaines les petits campésiens ont soufflé les bougies d'abord celles de leur convention, bleues comme l'Unicef puis celles de leur ville, Champs-sur-Marne l'amie des enfants avant que toutes les voix n'en fassent qu'une pour un spectaculaire « joyeux anniversaire, Champs sur Marne ».

Une fois goûters et gâteaux engloutis, place au bal-concert de Karimba, des habitués de la scène campésienne, qui une nouvelle fois ont su emporter les enfants dans un tourbillon de danses autour du monde !



Merci à l'ACL, à Aromes 2000, aux Lizardins, au CSC Georges Brassens et à la MPT/CSC Victor Jara et aux percussions du conservatoire Lionel Hurtebize pour leur participation ainsi qu'aux bénévoles d'« un sourire pour les plus démunis » pour la tenue de la buvette dont les bénéfices seront dédiés à un projet caritatif de l'association.

Présentation synthétique du Budget 2019

Section de Fonctionnement.

La section de fonctionnement permet de régler l'ensemble des dépenses courantes et d'entretien nécessaires au fonctionnement de la commune. Les recettes sont principalement issues des dotations versées par l'Etat, de la participation des familles et des impôts locaux. Les dépenses sont essentiellement liées aux charges de personnel et au fonctionnement des services. **Elle s'équilibre à 36 089 440,70 €, résultat 2018 compris, en hausse cette année de 752 855 €, et représente 1294 € par habitant (1256 € en 2018).**

Rapport sur les Orientations Budgétaires

Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières (produits d'exploitation du domaine, des subventions, dotations et participations de l'Etat ou d'autres Collectivités, recettes fiscales).

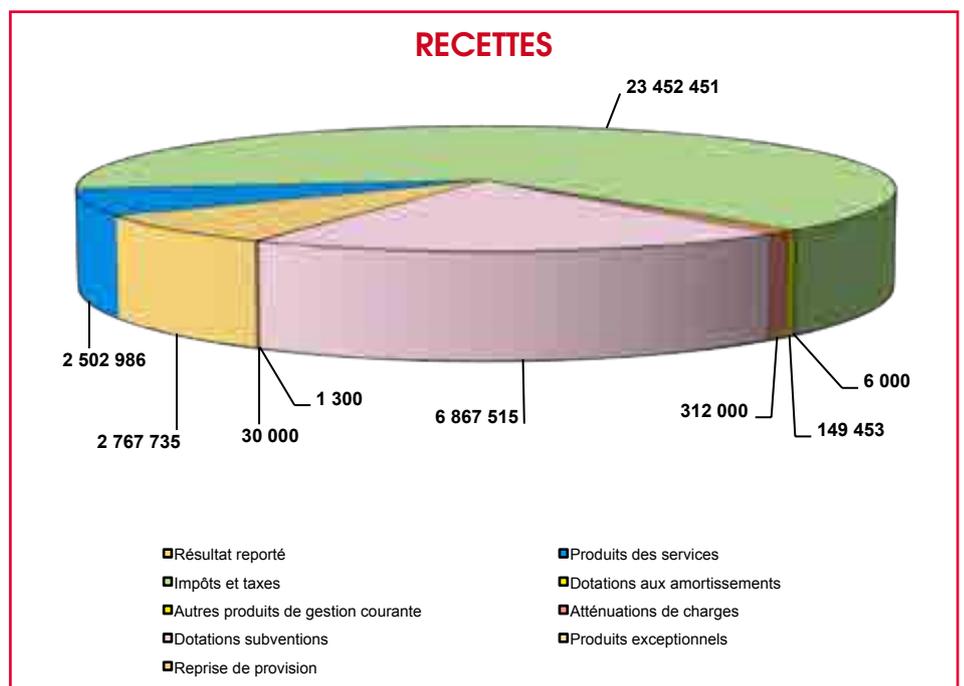
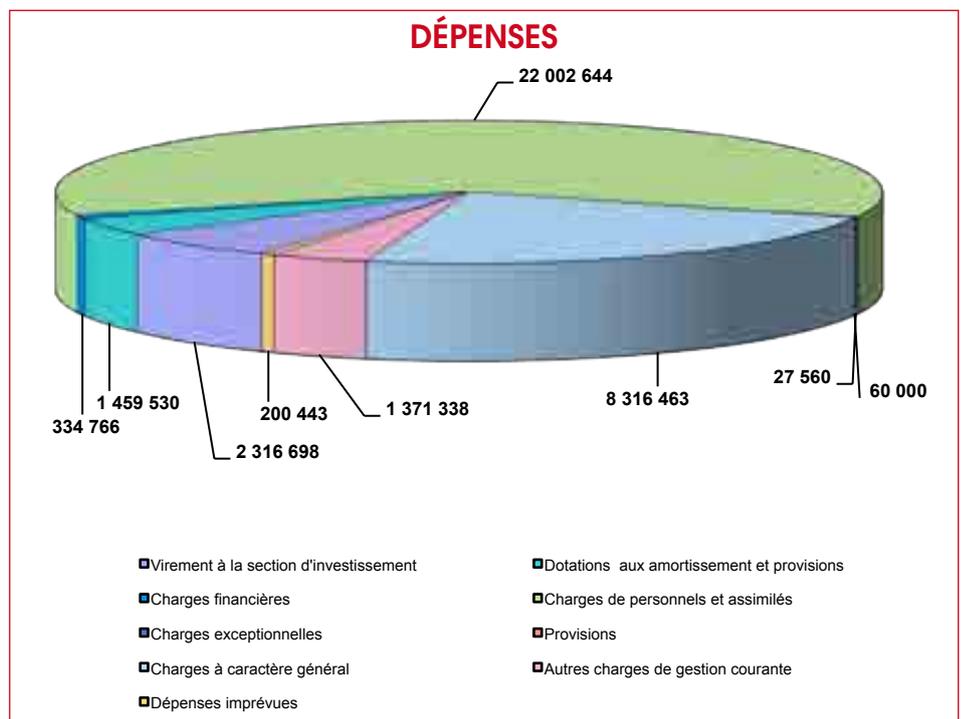
Les impôts et taxes dont les contributions directes

• La fiscalité directe

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives, qui s'applique automatiquement sur les bases notifiées par les services fiscaux, est fixé par la Loi de Finances, ce qui explique leur évolution. Elle s'élève à 2.2% pour 2019 malgré des taux votés par la commune sans aucune augmentation. Les impôts et taxes s'établissent à 559 € par habitant, contre 533 € en 2018.

• La fiscalité indirecte

La taxe sur les "droits de mutation", perçue sur toutes les ventes immobilières, 850 000 €, en augmentation de 6,25% et la taxe sur l'électricité, 380 000 €.





L'attribution de compensation : elle est égale à ce que la commune « apporte » en fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en charges transférées à l'agglomération Paris-Vallée de la Marne. *L'attribution de compensation :* le montant proposé, 7 085 885 €, inclut notamment cette année les compétences incendie et transport. Au total le niveau du chapitre des impôts et taxes s'établit à 939 € par habitant, contre 857 €/habitant en 2018.

Dotations, subventions et participations

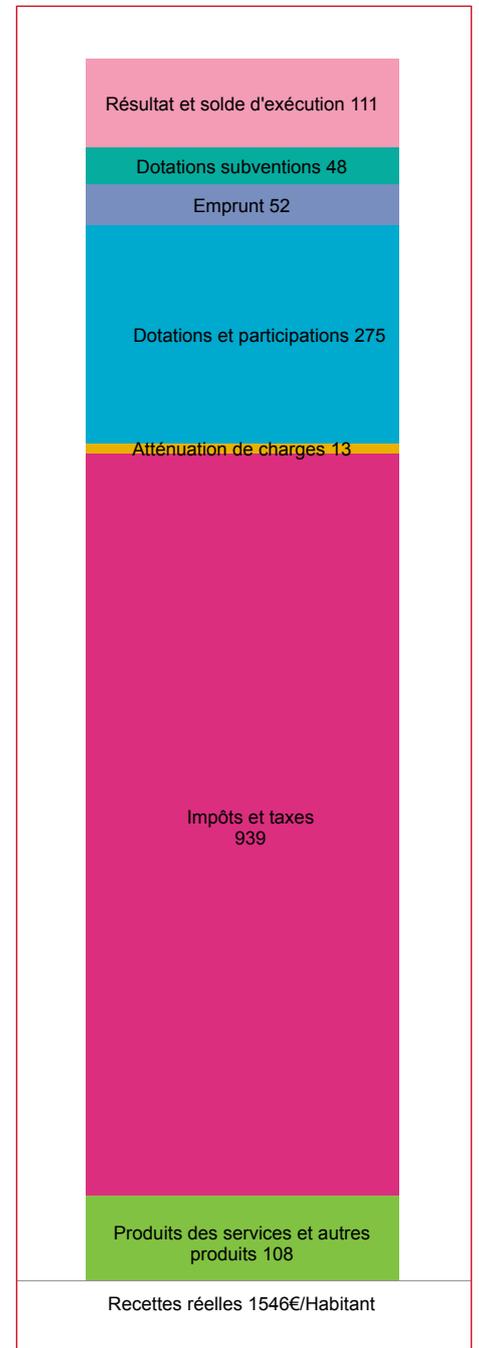
• Les dotations de l'Etat

Pour la ville de Champs-sur-Marne, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se compose de la Dotation Forfaitaire (DF), de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). Principale dotation, la dotation générale de fonctionnement est **en baisse continue depuis 2009, passant de 6 358 968 € à 3 410 184 € cette année !** Concrètement, comparée à la situation en 2009, pour l'exercice budgétaire 2019 ce sont presque trois millions d'euros qui auront été retirés du budget communal au titre de la participation à la résorption du déficit de l'Etat... sur lequel les collectivités n'ont

pourtant aucune responsabilité. Autant de services qui ne peuvent pas, qui ne peuvent plus être maintenus. La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes supportant des charges particulières au regard des besoins de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

• Les participations familiales

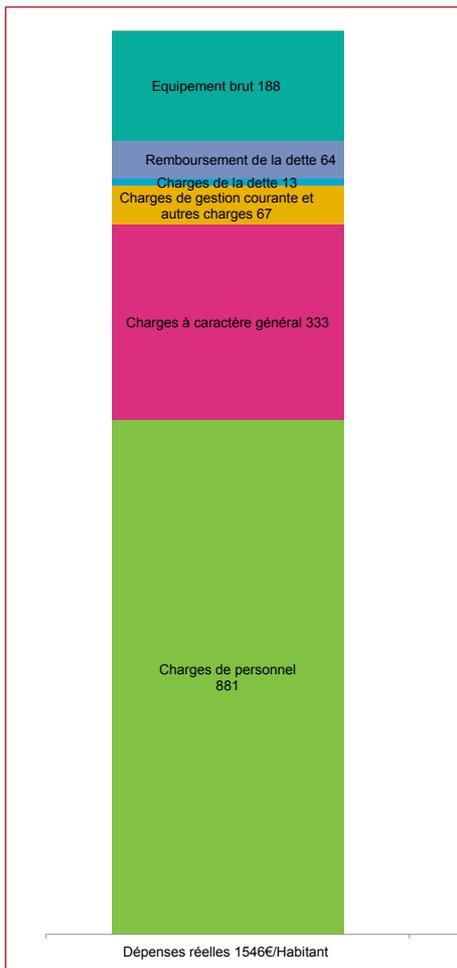
Les produits des services, du domaine et ventes diverses, essentiellement les participations des usagers pour les services de restauration scolaire, de loisirs, culturels, sociaux et périscolaires, les redevances du domaine public et les droits de place participent de 2 502 986,37 €, en diminution de 92 601,36 € sur 2018 et de 123 099,93 € sur 2017. Malgré le maintien des tarifs des activités et la bonne fréquentation des structures, cette diminution de recettes trouve son explication dans la baisse globale des revenus des usagers. Pour rappel, quel que soit son taux de participation, aucune famille champésienne ne paie la réalité du service reçu : la participation évolue entre 10 et 60 % du coût réel de la prestation. Le niveau des produits des services et domaine s'établit pour 2019 à 100 € par habitant, contre 102 en 2018.



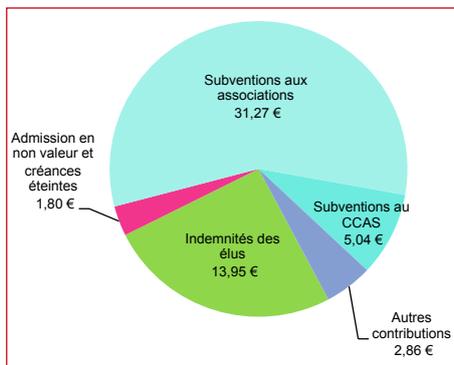
Du côté des dépenses

• Les charges de personnel

Choix assumé et défendu, la Municipalité de Champs-sur-Marne, plutôt que d'acheter des prestations au secteur privé, a depuis longtemps préféré accomplir l'essentiel de ses services en régie. Une volonté qui s'accompagne d'une réflexion constante sur l'organisation pour un service de qualité au meilleur coût. L'effectif municipal compte 429 agents, 249 contractuels et vacataires et 3 apprentis.



C'est pourquoi la ville de Champs-sur-Marne les accompagne par exemple par la mise à disposition de locaux ou en soutenant leurs initiatives. Chaque année, les associations campésiennes bénéficient aussi d'un soutien financier : un des rares budgets qui malgré les difficultés ne connaît pas de baisse avec 780 607 € de subventions directes pour 2019...



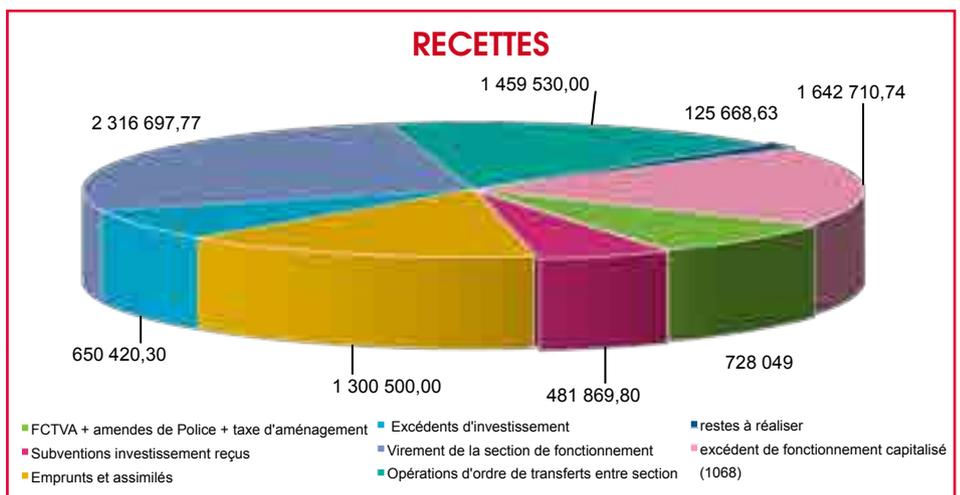
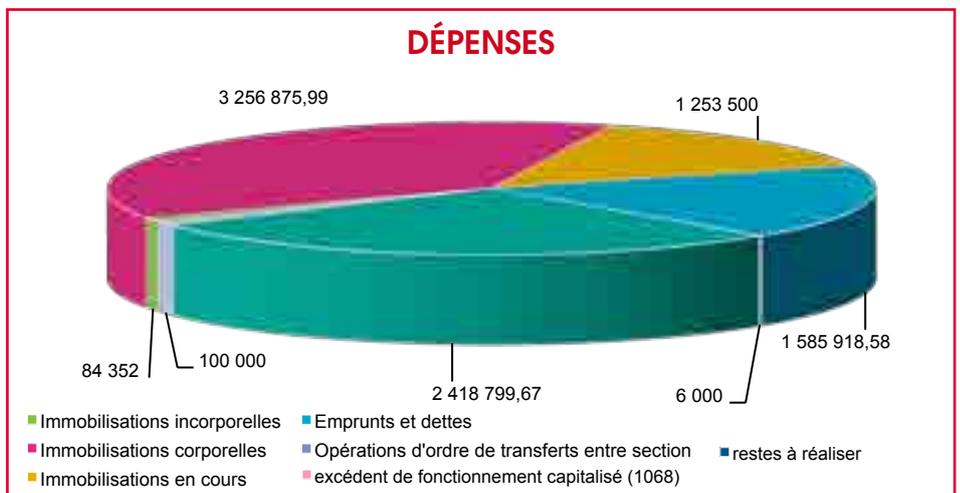
La section d'investissement

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses qui affectent directement la composition ou la valeur du patrimoine de la commune. Elle s'équilibre à 8 705 446,24 €, restes à réalisés de l'année précédente compris (2 418 799,67 en dépenses, 125 668,63 en recettes).

Toutes les demandes, pourtant légitimes, n'ont pas pu être retenues. Il manquait au budget 2 500 000 €, à comparer avec les baisses de dotations de l'Etat. Ces dépenses s'inscrivent dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2017-2020 qui s'attache à intervenir dans tous les quartiers de la ville, pour des équipements et infrastructures de qualité, un plan qui privilégie également les dépenses génératrices d'économie de fonctionnement. Le schéma ci-dessous illustre la structure de la section d'investissement.

- Les charges à caractère général**
Ici sont enregistrées toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et à la satisfaction des besoins de service public local des habitants. On y trouve donc l'ensemble des fournitures alimentaires, scolaires, administratives, d'entretien, de carburant, des marchés aux contrats de prestation, y compris d'assurances. Ces charges s'élèvent à 8 316 462,71€, en progression de 3,87%, marquant à la fois l'inflation, la révision des tarifs contractuels, l'augmentation du poste transport, compétence transférée de la Communauté d'agglomération à la commune et le financement prioritaire d'entretien du patrimoine (désamiantage).

- Subvention au fonctionnement des associations**
Les associations participent au côté de la municipalité au vivre ensemble.



Arrêté du maire

« L'utilisation de tout produit contenant du glyphosate et d'autres substances chimiques, et notamment ceux contenant des perturbateurs endocriniens, utilisés pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles, est interdite sur l'ensemble du territoire de la commune de Champs-sur-Marne jusqu'à nouvel ordre. »

Champs-sur-Marne a pris le 5 septembre un arrêté anti-pesticides. « Une simple mesure de bon sens » quand le glyphosate est classé depuis 2015 par l'Organisation Mondiale de la Santé dans la catégorie des « cancérogènes probables ». D'ailleurs la Loi Labbé n°2014-110 interdit aux collectivités l'usage de produits phytosanitaires sur les espaces ouverts au public : depuis le premier janvier 2017, plus aucune collectivité n'a le droit d'utiliser ou de faire utiliser des pesticides de synthèse dans ses espaces verts, promenades, forêts et voies. Depuis le 1^{er} janvier 2019, les jardiniers amateurs n'ont plus le droit d'acheter du glyphosate dans les magasins ni de l'utiliser. « Une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé

des populations », selon le guide Zéro pesticide, 24 pages éditées par le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui du fait de son succès a connu une réédition en octobre 2018... Au-delà des collectivités et des particuliers, l'arrêté signé par Maud Tallet étend donc cette interdiction d'usage de produits phytopharmaceutiques et d'herbicides à base de glyphosate à l'ensemble des espaces verts de la ville : jardins d'entreprises, de copropriétés, des bailleurs privés mais aussi aux talus et abords des voies ferrées et aux abords des autoroutes et voies départementales qui traversent ou bordent la ville. Il faut savoir qu'en France, la SNCF reste le plus gros consommateur de glyphosate.

« Un maire ne peut pas réglementer l'utilisation des pesticides sur le territoire de sa commune. La réglementation des produits phytosanitaires est gérée par une police spéciale et compétence est donnée au ministère de l'agriculture et/ou au ministère de la santé », rappellent les préfetures. Pourtant, il y a peu, le gouvernement par la voix du premier ministre assurait que les herbicides de synthèse dont l'innocuité sanitaire ne serait pas prouvée seraient proscrits en 2021...

En pleine audience du tribunal administratif de Rennes, Daniel Cueff, maire de Langouët, exhibait ainsi un bidon de fongicide à usage professionnel au dos duquel on pouvait lire un message de prévention qui indique aux agriculteurs qu'une fois traité, il ne faut pas retourner dans le champ pendant les 48 heures qui suivent l'épandage ! Par contre, vivre normalement et élever ses enfants à cinq mètres de là... Alors produit nuisible à la santé humaine laissé sur le marché au nom d'une rentabilité dont ne profitent même pas les paysans qui usent aussi leurs vies en l'utilisant ? Comment expliquer que ce qui est dangereux là, est autorisé ici ? Qui peut croire que même la « barrière » des cinq mètres d'une habitation protège ?



**« Nous voulons des coquelicots ! »
Une pétition en ligne est à votre disposition. Combien en faut-il pour être entendu ? A ce jour, 937 550 personnes ont signé...**

Géothermie : première réunion publique

GéoMarne Paris Vallée de la Marne

Vous voulez découvrir un chantier de forage du doublet géothermique ?

C'est possible !

Nous vous proposons de venir visiter le chantier de forage du futur réseau de géothermie de Champs-Sur-Marne et Noisiel.

Pour cela, rien de plus simple, [cliquez ici](#) ou flashez le QR code pour choisir le créneau de votre choix.

Les visites se déroulent les mercredis et vendredis de 9h à 12h avec un créneau de visite toutes les heures.

RDV : 4 rue Alfred Nobel, 77420 Champs-Sur-Marne

Le réseau GéoMarne en chiffres :

- Forage géothermique à - 1900 m
- 10 000 équivalents-logements
- 40 M€ d'investissements
- 19 km de réseau
- 82% d'énergie renouvelable
- Impact environnemental -25 000 TCO/an soit 17 000 véhicules évités par an

Chaussures plates conseillées pour la visite

En matière d'énergie, il y a celles anciennes, primaires, qui ont fait la force de notre développement, le gaz, le charbon, le pétrole, mais auxquelles il va bien falloir trouver des alternatives.

Pas simplement pour faire dans l'air du temps, mais parce que cet air, notre air, doit durer longtemps.

La Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne après une longue attente va bénéficier d'une piscine à Champs-sur-Marne. Et quelle piscine : un solarium, une salle de sport, pas moins de 5 bassins ! Un équipement de qualité permettant même de nager en extérieur grâce à ses deux bassins chauffés ouverts toute l'année !

Un gouffre de consommation d'énergie alors ? Une empreinte carbone énorme ? Au contraire ! Parce que la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement sont devenus des enjeux majeurs de notre avenir et de notre développement, la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la ville de Champs-sur-

Marne ont fait, avec un investissement de 40 millions d'Euros porté par une délégation de service public, le choix de la géothermie, un choix ouvert qui bénéficiera principalement aux habitants : le réseau de chaleur urbain, confié à Engie, sera d'une capacité de 10 000 logements répartis entre Champs-sur-Marne et Noisiel.

Une première réunion d'information se tenait le lundi 4 novembre dans la salle polyvalente du gymnase Jean Jaurès. L'occasion pour les campésiens de poser quelques questions...



Quelles seront les incidences du chantier ?

Le projet nécessitera des travaux de voiries pour construire les 19 km du réseau et ses raccordements. A partir de l'expérience de la mise en œuvre de la géothermie à Rosny-sous-bois, les ingénieurs ont prévu quatre chantiers menés de front par tronçons de 100 mètres de manière à limiter au maximum l'impact sur la vie quotidienne. Chacun de ces chantiers sera précédé d'une campagne d'information complète. Le programme se déroulera jusqu'en 2023 en fonction des avancées de la Zac des Hauts de Nesles.



Le forage, qui doit se faire en continu, sans coupure nocturne, sera émetteur de bruit. L'objectif est de le limiter à un niveau sonore maximum de 60/65db, entre la conversation normale et le son d'un téléviseur. Pour s'en assurer, pendant toute la durée du chantier, le monitoring du son sera réalisé. Etant donné la localisation du forage, seule une résidence étudiante et quelques bâtiments de la Cité Descartes devraient être impactés.

Quel niveau de confort pour l'usager ?

Le passage à une énergie peu chère n'induit pas appartements surchauffés et ouverture des fenêtres obligatoire pour retrouver un peu de fraîcheur ! Si la fourniture d'énergie en bas d'immeuble implique qu'un échangeur de chaleur remplace une chaudière collective, et sauf demande spécifique ou optimisation, elle s'adapte au régime de chauffe existant. Pour le réseau secondaire, de la chaudière au radiateur, chacun pourra conserver là où il existe le contrôle de la chaleur dans son appartement. Contrairement aux réseaux mis en œuvre dans les années 70, les coupures de service devraient se limiter au nettoyage des échangeurs en pieds d'immeuble, un réseau de chaudière de secours étant conservé pour assurer les arrêts techniques nécessaires à l'entretien des installations selon un plan de maintenance

pré-établi. En hiver, dès que la température chute, ce réseau sera aussi appelé à compléter la ressource.

Tous les campésiens seront-ils éligibles ?

Pour des raisons évidentes de maîtrise des coûts, et donc des tarifs, un réseau de chaleur se substitue toujours à d'autres solutions collectives, notamment au collectif gaz et au collectif fuel domestique. Il n'est donc pas prévu qu'il vienne aujourd'hui en remplacement de collectif électrique ou de chaudières individuelles en zone pavillonnaire. Dans le cas de bâtiments où chaque appartement bénéficie d'une chaudière individuelle, cela signifierait reconstruire un réseau secondaire, passer des colonnes etc... Des travaux très lourds et sans commune mesure avec les économies induites.

Quels tarifs ? Quelles économies ?

Après un contact avec les syndicats ou les conseils syndicaux pour présenter le projet, un diagnostic sera réalisé à partir des consommations et des régimes de températures existants. Ce diagnostic permettra de comparer les tarifs entre système actuel et passage à la géothermie à partir d'un comparatif énergétique. Un contrat d'abonnement d'une durée de 12,5 ans est alors proposé. En ce qui

concerne les locataires du parc public, tout se passe en direct avec les bailleurs. A savoir, l'entretien de la chaudière est inclus dans les tarifs proposés. Le réseau disposant d'un taux de couverture par les énergies renouvelables de 82 %, la TVA appliquée aux factures sera à taux réduit, 5,5% (en lieu et place des 20% pour la chaleur d'origine gaz). De plus, contrairement aux autres énergies, la ressource géothermique reste une énergie locale, qui ne nécessite ni transport ni stockage. Insensible aux aléas climatiques comme aux incertitudes diplomatiques, elle est une énergie peu chère aux coûts maîtrisés sur la durée. Voilà qui pourrait permettre de substantiels gains de pouvoir d'achat pour tous les raccordés, voir même apporter un début de réponse à de nombreux ménages en situation de difficulté ou de précarité énergétique ! En attendant la mise en service prévue fin 2021, entre la rue Galilée et l'avenue Blaise Pascal, les premiers forages ont débuté.

Vous souhaitez visiter le chantier de forage ?

C'est possible ! Un espace d'accueil sera ouvert de fin décembre à février avec toit terrasse pour une vue panoramique du chantier. Informations disponible sur www.geomarne.reseau-chaleur.com

Le cours du Lizard en travaux

La première phase de la transformation du cours du Lizard est entamée. Une étape qui devrait se terminer courant décembre.



Pour ses usagers les plus proches, le cours du Lizard posait deux problématiques : le partage de la route sur une voie large, longue d'1,5 Km, et sur sa partie la plus habitée, un stationnement anarchique, parfois même dangereux...

Pour réduire la vitesse, un plateau surélevé de 60 mètres de long sera créé du carrefour avec l'allée Eugène Pottier, où se trouve le groupe scolaire du quartier, vers Noisiel. Afin de mieux assurer la sécu-

risation des cheminements piétons et de pacifier l'espace au bénéfice de tous ses usagers, deux autres carrefours, allée Eugène Varlin et allée Emile Zola, seront retravaillés et bénéficieront d'un revêtement scintillant spécifique, marquant pour les automobilistes une zone de danger et les incitant à lever le pied. Les deux arrêts de bus seront entièrement rénovés et aménagés selon les normes PMR. Enfin l'ensemble des plots de béton seront retirés et remplacés par un nouveau mobilier

urbain pendant que les sorties des allées côté sud seront redessinées pour limiter au maximum les stationnements illicites. Les espaces ainsi libérés permettront de développer l'offre de stationnement, 21 places seront créées.

Coût de la première phase : 500 000 €

(actualités)

Jeune à Champs-sur-Marne

Né(e)s en 2001

Ils sont nés en 2001 et les voilà majeurs. 18 ans cette année : un véritable événement dans la vie de chaque jeune... comme dans celle de ses parents !

Et pour le fêter, la municipalité de Champs-sur-Marne convie chaque jeune majeur de 2019, accompagné s'il le souhaite de sa famille, de ses amis, à une soirée d'accueil au sein de la collectivité. Bien sûr, il y aura des cadeaux, mais ce sera surtout l'occasion de partager tous ensemble le gâteau d'anniversaire. Alors, pour passer un moment magique, réservez votre soirée du vendredi 13 décembre. Ça commence à 19h en Mairie... Et au cas où vous n'auriez pas encore reçu l'invitation pour votre anniversaire, n'hésitez pas à contacter le **Service Municipal de la Jeunesse** au **01 64 73 48 55**.



La carte Jeunesse

Valable pour l'année scolaire, la « Carte Jeune » s'adresse à tous les jeunes campésiens âgés de 11 à 17 ans.



Pour 10€, elle donne accès à l'ensemble des structures et services proposés par les services municipaux jeunesse et sport et de bénéficier de 4 activités ou sorties gratuites !

Pour chaque sortie, ceux qui fréquentent habituellement les structures Jeunesse sont prioritaires. Bien sûr, les week-ends à la neige et les séjours en général ne sont pas considérés comme de simples sorties,

mais restent très attractifs ! Pour rejoindre le dispositif, il suffit de remplir un dossier et de le déposer, en présence des parents ou d'un représentant légal, au Service Municipal Jeunesse (SMJ).

Noël de la solidarité

Pour le Noël de la solidarité, grâce à « **Insulaire malgré lui** », le spectacle de magie de la compagnie Salon Marengo, apprêtez-vous à ne pas croire ce que vous allez voir !

Si votre revenu moyen mensuel est inférieur à 3000 €, la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale sont heureux de vous inviter en famille au spectacle de Noël le dimanche 15 décembre à 15h. Le

spectacle sera suivi d'un goûter et d'une distribution de friandises aux enfants. Ce spectacle étant réservé aux familles, chaque enfant se devra d'être accompagné d'un parent.

**Renseignements en mairie
aux heures d'ouvertures et
au 01 64 73 48 30**



Colis des aînés

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la municipalité offre aux personnes âgées de plus de 70 ans habitant la commune un colis festif. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire auprès du service municipal solidarité. A cette occasion, la distribution s'organise comme suit :

- le vendredi 6 décembre, de 14h à 15h, à la salle André Barbier, et à 16h à la Résidence des Glycines ;
- le samedi 7 décembre, de 9h30 à 11h30, en Mairie, salle civique ;
- le lundi 9 décembre, de 9h30 à 11h30, au local des Catalpas du Bois de Grâce ;
- le mardi 10 décembre, de 10h à 11h, à la Maison de la Solidarité, au sein du quartier Pablo Picasso.

Si vous avez plus de 70 ans et si vous êtes campésiens, la Municipalité organise à l'occasion du passage à l'année 2020 son traditionnel « Banquet des Seniors ». **Cette année, le banquet se tiendra le**

jeudi 16 janvier. Le nombre de places étant limité, l'inscription auprès du service municipal solidarité est obligatoire. **Il est rappelé que toutes les personnes, étant**

déjà inscrites, sont de fait inscrites pour les années suivantes.

Date limite d'inscription : le vendredi 3 janvier.



GRUPE ÉLUS COMMUNISTES ET CITOYENS

Sommes-nous condamnés au capitalisme ?

“La société est en recherche d’autre chose”

Nous croisons, les uns et les autres, depuis pas mal de temps, bon nombre de nos concitoyens qui doutent de l’avenir, s’interrogent sur la capacité des hommes à vivre demain dans un monde meilleur, comme si libéralisme et capitalisme avaient définitivement tué toute espérance. En fait, est-ce que le fameux « il n’y a pas d’alternative » a gagné la guerre ? Une bataille, c’est indéniable, ne nous le cachons pas, mais la guerre, certainement pas. C’est qu’il a de la ressource ce système, de la résilience, il s’adapte. Que d’évolution entre les mines, les hauts fourneaux et la Silicon Valley et ses start-ups ! Et pourtant, le capitalisme, en même temps qu’il génère des richesses monumentales, dans des proportions jamais atteintes, fabrique aussi des inégalités qui ne cessent de croître. La société est en recherche d’autre chose, c’est une évidence. Ces 50 dernières années ont été particulièrement dévastatrices pour la planète et les humains. Depuis le début des années 70, ils (les tenants du système) se sont ingéniés à diminuer régulièrement les impôts des plus riches, à anémier les dépenses sociales, la dépense publique. Ils ont dérégulé, privatisé. Ils ont affaibli les syndicats, les collectivités. Les effets de ces choix commencent à être spectaculaires aux États-Unis. La philosophie de M. Macron s’inscrit pleinement, on le sait, dans cette ligne. Premiers de cordée, ruissellement, allègement des cotisations sociales... et l’on apprend cette semaine que le plan pauvreté lancé l’an dernier ne donne pas de résultats, la situation continue d’empirer. Dans un article de Pierre Bourdieu datant de 1998, répondait à la question : « qu’est-ce que le néolibéralisme ?

Un programme de destruction des structures collectives capables de faire obstacle à la logique du marché pur ». Ça date de 1998 ! Une génération ! Il poursuivait avec cette phrase « l’utopie néolibérale tend à s’incarner dans la réalité d’une sorte de machine infernale ».

GRUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

TEXTE NON PARVENU

GRUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

TEXTE NON PARVENU

GRUPE CHAMPS TOUS ENSEMBLE

Franchise et sincérité

Nous aimons la sincérité et la clarté. C’est notre démarche en tant que citoyens et en tant qu’élus locaux depuis cinq ans. Nous nous exprimons franchement et sans louvoyer sur des sujets essentiels que sont la sécurité, l’environnement, la santé qui vous préoccupent tout en saluant, par exemple, le dynamisme des associations que nous connaissons bien et que nous apprécions.

A l’opposé des pensées dites « complexes » qui ne sont qu’errements et contradictions, nous apprécions ce que disait le général de Gaulle qui affirmait que les choses capitales qui ont été dites à l’humanité ont toujours été des choses simples.

La franchise participe à stabiliser notre société et renforce la confiance dans la parole publique des élus qui ont des devoirs d’autorité, de responsabilité et de respect.

A l’inverse, nous refusons le laxisme, les bavardages aussi creux qu’autosatisfaits, la volonté de diviser et le mépris qui affaiblissent et déstabilisent notre pays et qui précarisent et inquiètent les gens.

C’est ainsi que nous travaillons concrètement à Champs et vous connaissez donc nos prises de position claires sur les différents sujets qui concernent notre ville et plus particulièrement ceux – nombreux et de natures diverses – qui sont relatifs à notre vie quotidienne.

C’est avec franchise que nous nous exprimons sur ces choses qui pour nous sont capitales car c’est simplement et finalement l’essence même de l’action politique.

E.BITBOL – C.JEUNESSE – JP.MARTY
A.MIQUEL – E.PEREZ – D.MOEBIS – B.CHAMPES

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin
de 9h à 12h pour les services
municipaux : affaires générales,
éducation, régie et solidarité.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit
en mairie le mardi matin
de 8h30 à 12h, sur rendez-vous,
pris le vendredi au plus tard
au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 9 décembre 2019

19h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet
par affichage,
presse locale et
site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

COPROPRIÉTÉS

L'Agglomération Paris-Vallée de Marne et la ville de Champs-sur-Marne accompagnent les copropriétaires dans l'amélioration du fonctionnement de leurs copropriétés en leur proposant gratuitement des soirées d'information et des ateliers de formations collectives. Ces ateliers sont destinés à un public averti et impliqué, afin de préparer les décisions à prendre et de mieux contrôler les actions de leurs gestionnaires.

L'entrée est libre et gratuite sur inscription préalable auprès du service Habitat de l'Agglomération au 01 72 84 63 91. Jeudi 5 décembre, « Bien négocier son contrat de syndic ».

ÉLECTIONS MUNICIPALES POUR VOTER, IL FAUT S'INSCRIRE !

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020. Pour savoir si vous êtes effectivement inscrit sur les listes électorales, dans quel bureau vous votez, quel est votre numéro d'ordre, voici sur service-public.fr, un nouvel outil particulièrement utile : onglet **Citoyenneté, Elections, en quelques clics, toutes les réponses !** Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 20 février 2020.

ARRÊTÉ DU MAIRE (SUITE)

« En attente du jugement sur le fond et en contradiction avec le tribunal administratif de Pontoise, le tribunal administratif de Melun a suspendu le 8 novembre l'ensemble des arrêtés anti-glyphosates pris en Seine-et-Marne et dans le Val-de-Marne »

« *Le signal d'alarme est lancé. Nous attendons de vraies solutions !* »

Maud Tallet, Maire de Champs-sur-Marne.

LE GRAND RÉVEILLON !

L'association Polaris en résidence au château de Champs-sur-Marne fête la fin de l'année avec la saison 2 du « Grand Réveillon », un spectacle interactif qui vous immerge dans le premier réveillon de la famille Cahen d'Anvers sur le domaine de Champs-sur-Marne. Explorez les différents espaces du château et, notamment, des salles habituellement closes. Un voyage dans le temps vous mènera au cœur de l'Histoire au temps de Madame de Pompadour et Denis Diderot, l'encyclopédiste... Représentations jusqu'au 15 décembre, en parcours-spectacle intérieur sur plusieurs niveaux dans les décors historiques du château, grâce à plus de 1000 bénévoles, des acteurs aux intervenants techniques.

Tarifs : à partir de 16€ pour les adultes et de 8€ pour les enfants, gratuit pour les moins de 6 ans. Nombre de places limité, **Réservation sur grandreveillon.com ou au 01 64 62 74 44.**

CONTES D'HIVER

En décembre, venez contrer les premiers frimas et vous réchauffer à l'écoute d'un conte à la médiathèque. Pensez à réserver... Avec « Même pas vrai ! », Pierre Delye réunit contes, légendes et histoires contemporaines pour la saveur, la sagesse et le ravissement qu'ils procurent. « Même pas vrai ! ? »... et pourtant si ! Car toutes les histoires sont vraies tant que l'on y croit ! **Le samedi 14 décembre à 15h, médiathèque Ru de Nesles - 01 60 05 60 55**

À partir de 6 ans

RENC'ART À BREL

Depuis Nanterre, la flibustière franco-péruvienne du rap français n'a pas son pareil pour plaquer la société au mur et lui dire ses quatre vérités les yeux dans les yeux. Avec Billie Brelok, le rap redevient un média subversif, indomptable et cosmopolite, un véritable contrepoint à la messe médiatique qui berce à longueur de publicités et d'infos en continu, les cerveaux disponibles. Lucide, franche et sèche, elle appelle à regarder chaque personne comme le fruit d'une histoire complexe et singulière : Personne n'est simplement une femme, un clandestin, un homme, une origine, une religion, un mode de vie, un destin, un déterminisme... mais foncièrement un être de désir, assoiffé de liberté et de vie !

Billie Brelok, c'est le **mardi 10 décembre à 20h30, salle Jacques Brel. Entrée libre dans la limite des places disponibles et réservation au 01 64 73 49 00. Petite restauration possible.**

(Naissances)



Mai 2019

Le 6 : Nathanaël SAINT-JALMES,
Le 11 : Yelani SOUMAH,
Le 18 : Anil PHILIPPUPILLAI,
Le 20 : Alice GIRAULT CHALUMEAU,
Le 26 : Soheyl BERRHOUMA MAHBOULI,
Le 28 : Raphaël CHEVALIER.

Juin 2019

Le 2 : Aivy MBAÏ-DEWENAM, Malonn HOUILLET,
Le 4 : Jennah et Jihane NEGHIZ,
Le 5 : Jassim ZAGHDOUDI, William JACQUES,
Le 7 : Aaron GANESHAKUMARAN,
Le 9 : Charlie ARVIN-BEROD,
Le 10 : Kyllian MBOGOL, Kantara MARIKO,
Le 14 : Yoland YAKSON, Lylia CHAOUI,
Le 15 : Maéï MBUYI,
Le 18 : Noah POPESCU,
Le 25 : Omar WETE DIA NZA,
Le 26 : Victor SOUILLARD,
Le 27 : Mélyna NOËL,
Le 29 : Ilyan GUENDOUZI.

Juillet 2019

Le 3 : Assyah SAKHO DELAGE,
Le 5 : Kelsy BLONDIN CESAIRE-VALERY,
Le 6 : Maryam DJOUDI,
Le 11 : Teyss PLOCQ MOKKEDEM,
Le 18 : Ashley FAUSTIN,
Le 25 : Wiem AYED,
Le 26 : Quentin VERHEYDE,
Le 29 : Arya MAHINON.

Août 2019

Le 9 : Aisha DIARRA,
Le 13 : Zayd HAOUAS,
Le 14 : Nahil HACHMI NEJJARI,
Le 16 : Eliana MAVOUNGOU-NOMBO,
Le 20 : Loulwa BENDJEBBAR,

Septembre 2019

Le 3 : Yamina BENHAMMAMOUCHE,
Tyana TOUSSAINT FAHIN,
Le 4 : Hocine OUADAH,
Le 14 : Agathe PETIT,
Le 15 : Younes ABDOUL-ANZIZ,
Le 18 : Thomas LE MAGUET PROK,
Le 20 : Simon-Martin GABORIAU JIN.

(Mariages)



Mai 2019

Le 4 : Olga GORYNINA et Jean-Baptiste MONTAVON.
Le 18 : Mélinda DE OLIVEIRA et Soulaïmane SOUMARE, Marie Sidonie GONTHIER et Alain KOOSSOOL.
Le 24 : Erika PIERRE-LOUIS et Djinodji DISSINGAR.

Juin 2019

Le 15 : Séverine CHARNEAU et Renaud DAUMONT, Natalia CISLADJI et Maxim ILIIN,
Blessing JOHN et Olukunle SANYAOLU.
Le 21 : Sarah CHAKRI et Devy SATURNIN.
Le 22 : Véronique DIBO et James GUIOUGOU, Amélie ABINNE et Benjamin DOUILLET,
Fatima-Zohra HAMIDI et Mehdi KADI, Claude MAROLANY et Eddie SUZON.
Le 29 : Lydie RIBEIRO et Olivier PERREIRA.

Juillet 2019

Le 6 : Maïra PÔSSAS ABREU et Brice BERTHELOT.

Août 2019

Le 24 : Mélissa MOUTOU et Jérémie VESPUCE.

Septembre 2019

Le 13 : Sarah FRANCILUS et Julien NGANGU.
Le 14 : Claude CHEVALIER et Gérard BERNASCONI, Samira BELKATMI et Vincent NARCILLE,
Delphine MAZUEL et Fayçal BELAIDI.
Le 20 : Salma BOUKHATEM et Abdelaziz BAILICHE.
Le 28 : Che Koung HENG et Jean-Paul QUACH, Souad MOUHOUB et Boucif ZAOUÏ.

Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. 01 64 73 48 48

Fax. 01 64 73 48 12

Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr

<http://www.ville-champssurmarne.fr>

POLICE

• Bureau de Champs-sur-Marne

Rue Flandres-Dunkerque

Tél. 01 64 68 07 53

• Commissariat de Noisiel

Tél. 01 64 11 28 28

ERDF

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel

Boîte Postale 49

9, rue de la Mare Blanche

77425 Marne la Vallée cedex 2

Urgence 0 811 900 400

Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des Résidus

Ménagers (SIETREM)

Tél. 0 800 770 061

<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17 ou 112
- POMPIERS : 18 ou 112
- SOS MÉDECINS 77 NORD :
0 825 33 36 15
- Hôpital de Jossigny :
01 61 10 61 10
- Centre Anti-Poison :
01 40 05 48 48
- Urgence dentaire :
08 92 23 11 28



**DU SAMEDI 21 DÉCEMBRE 2019
AU DIMANCHE 5 JANVIER 2020**

Mail Jean Ferrat

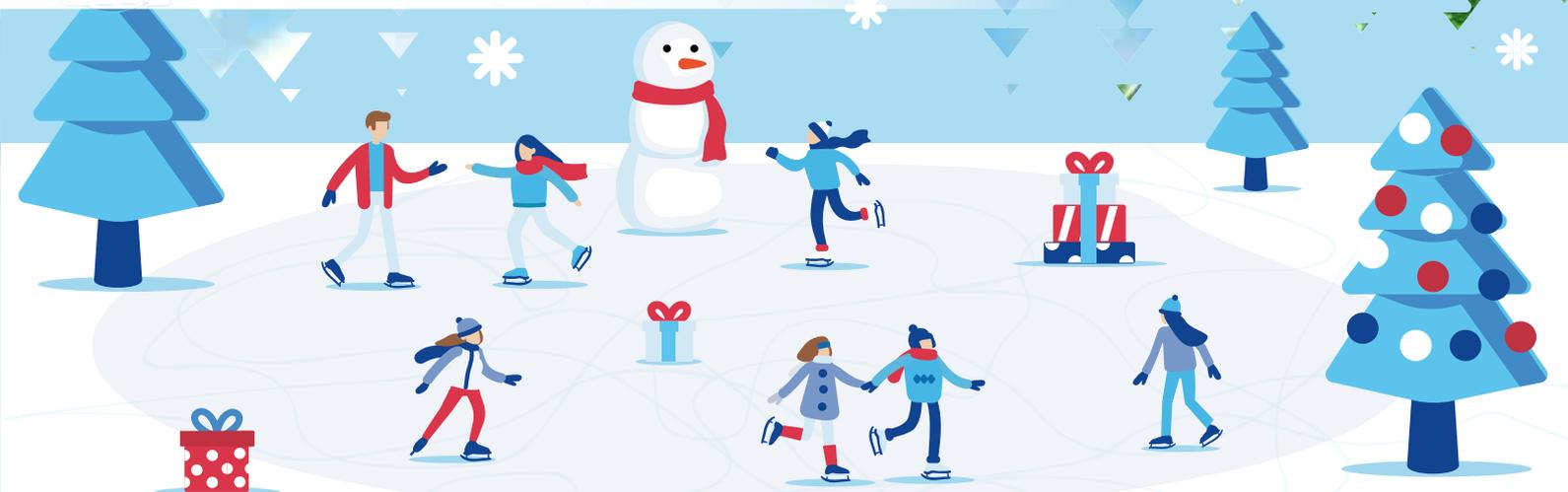
**Champs
d'hiver**

**OUVERTURE TOUS LES JOURS
DE 15H À 18H DU LUNDI AU VENDREDI,
LE SAMEDI DE 15H À 19H.**

(la patinoire ferme à 17h les 24 et 31 décembre).

Fermé le 25 décembre 2019 et le 1^{er} janvier 2020

- Patins et casques fournis sur place.
- Port de gants obligatoire (non fournis).
- Les enfants de moins de 10 ans ne pourront être acceptés qu'accompagnés d'un adulte.



Renseignements : service vie associative et animation - 01 64 73 49 00